

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE DE GASPÉ

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 et 2026

Le conseil municipal a adopté le 20^e jour de décembre 2023 les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier 2024 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Les charges prévues pour l'exercice financier 2024 s'établissent comme suit :

Administration générale	444 070 \$
Sécurité publique	150 740
Transport	448 300
Hygiène du milieu	533 380
Santé et bien-être	13 390
Aménagement, urbanisme et développement	41 730
Loisirs et culture	49 445
Frais de financement	42 840

TOTAL DES CHARGES 1 723 895 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	41 250
Affectation	-33 440

**TOTAL DES CHARGES
ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES 1 731 705 \$**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 235 280 \$
Paiement tenant lieu de taxes	25 130
Transferts	377 245
Autres revenus de sources locales	94 050

TOTAL DES REVENUS 1 731 705 \$

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées :

ANNÉE 2024	ANNÉE 2025	ANNÉE 2026
521 500 \$		

Pour l'année 2024, les travaux prévus sont la réfection de l'émissaire d'égouts au montant de 100 000 \$ et la finalisation de la réfection du réservoir d'eau potable au montant de 25 000 \$, subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2024, ainsi que la finalisation des rénovations de l'Hôtel-de-Ville et autres bâtiments municipaux au montant de 21 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

De plus, en 2024, la construction d'un abri à abrasif est prévue au montant de 375 000 \$ (250 000 \$ subventionné par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales – PRACIM et un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans).

COMPTE DE TAXES 2024

TAXES FONCIÈRES

Le taux de taxes foncières à taux variés reste le même comparativement à l'année 2023 :

	2023	2024
Résiduelle (résidentielle et autres)	0.9300	0.9300
Immeubles de 6 logements ou plus	1.1057	1.1057
Immeubles non résidentiels	1.6017	1.6017
Immeubles industriels	1.7050	1.7050
Terrain vagues desservis	1.7050	1.7050
Immeubles agricoles	1.1728	1.1728
Forestier	0.9300	0.9300

TARIFS AQUEDUC, ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT

Le tarif d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement demeure à 500 \$. Pour ceux qui bénéficient du service d'aqueduc uniquement, le tarif demeure stable également, soit à 342 \$.

Le tarif pour les utilisateurs munis d'un compteur d'eau reste à 0.72 \$ du mètre cube.

TARIF POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif des matières résiduelles pour les unités résidentielles passe de 300 \$ à **335 \$**, alors que le tarif pour les ICI passe de 315 \$ à **350 \$**.

Donné à Sainte-Thérèse de Gaspé
Ce 20^e jour de décembre 2023



La directrice générale et
greffière-trésorière
Karine Lachance